

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 MAI 2021

DELIBERATION N°2021.00167

CONVENTION ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'EPCC CITE DU DESIGN/ESADSE – MISE A DISPOSITION DE L'AGENT EN CHARGE DE LA GESTION BATIMENTAIRE DES LOCAUX

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 30 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 67

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance

Mme Siham LABICH
Le 17 mai 2021

VIA DOTELEC - iXBus

03 02 442 24420770-20210505-02021001670

DATE D'AFFICHAGE : 17 mai 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 MAI 2021

CONVENTION ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'EPCC CITE DU DESIGN/ESADSE – MISE A DISPOSITION DE L'AGENT EN CHARGE DE LA GESTION BATIMENTAIRE DES LOCAUX

Les bâtiments du quartier de la cité du Design (Cité du design, Mixeur, BHT, GUC, ...) appartiennent à Saint-Etienne Métropole et sont mis à disposition de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Cité du design » par convention d'occupation du Domaine Public (délibération du 24 septembre 2010).

L'impératif de rationalité dans la gestion du site a conduit progressivement à centraliser la gestion technique des bâtiments au niveau de la Direction Administrative, Logistique et Finances (DALF) au sein du pôle Action territoriale et proximité de Saint-Etienne Métropole.

Concluant ce mouvement, le bureau métropolitain a approuvé, dans sa séance du 17 décembre 2020, la mise à disposition auprès de la direction précitée, du technicien de l'EPCC cité du Design en charge de la gestion technique des bâtiments à hauteur de 90 %.

Compte tenu du temps de travail largement majoritaire au sein de la Métropole et de sa participation au dispositif d'astreinte métropolitain, la gestion administrative de l'agent serait facilitée par une intégration à Saint-Etienne Métropole.

Aussi, à la faveur d'une vacance de poste, les exécutifs des deux établissements ont convenu d'une mutation de l'agent à Saint-Etienne Métropole à compter du 1^{er} mai 2021.

En parallèle, il est proposé de conserver la répartition du temps de travail de l'agent entre la Métropole et l'EPCC Cité du Design/ESADSE à l'identique, et de procéder ainsi à la mise à disposition de cet agent à hauteur de 10 % pour répondre aux besoins de l'EPCC en matière de sécurité.

En application des dispositions des articles 61 à 63 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, il est proposé la mise à disposition partielle auprès de l'EPCC Cité du Design-ESADSE, de Monsieur Nicolas ABRAS, technicien principal territorial titulaire, pour exercer les fonctions de responsable de la gestion technique bâtiminaire et de la sécurité pour une quotité fixée à 10% d'un temps complet.

La mise à disposition est prévue à compter du 1er mai 2021 pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans par accord exprès des parties, formalisé par un échange de courriers.

Dans le cadre de sa mise à disposition, Monsieur Nicolas ABRAS assurera les missions de responsable de la gestion technique bâtiminaire et de la sécurité, dans les conditions figurant dans la convention annexée.

L'EPCC Cité du design/ESADSE remboursera à Saint-Etienne Métropole le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes au taux de mise à disposition de cet agent, sur la base d'un titre de recettes émis semestriellement par Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **accepte la mise à disposition précitée à titre onéreux dans les conditions mentionnées ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de mise à disposition de l'agent précité,**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU